

MAGEO

Mise au gabarit européen de l'Oise
ENTRE COMPIÈGNE ET CREIL

Concertation publique
du 10 janvier au 15 février 2012

Rapport de Henri WATISSÉE
Garant de la concertation

cndp
Commission nationale
du débat public

Décisions de référence

- Saisine de la Commission nationale du débat public (CNDP) par Voies navigables de France (VNF) le 23 juin 2011.

- **Décision de la CNDP N°2011/50/MAGEO/1 du 6 juillet 2011.**

- **Décision de la CNDP N°2011/51/MAGEO/2 du 6 juillet 2011.**

Préambule

Le projet MAGEO consiste à approfondir l'Oise sur 37 km pour garantir un mouillage de 4 mètres et à rectifier certains méandres de la rivière pour permettre le passage de convois de 180 m de long et 11,40 m de large.

Le projet est inscrit dans les CPER 2007-2013 des Régions Ile-de-France et Picardie et a fait l'objet d'une convention de cofinancement signée par les deux Préfets de région, les deux Présidents de Conseil régionaux et le Conseil général de l'Oise en date du 4 septembre 2008 (Convention 2008/101/49) pour un montant total de 98 millions d'euros. Un financement complémentaire de 99 millions d'euros sera nécessaire pour couvrir le budget total du projet qui est de 197 millions d'euros.

Dans sa configuration, le projet entre dans la limite basse des projets relevant des catégories définies par l'article L121-8 II du code de l'environnement conduisant à une saisine de la Commission nationale du débat public, mais VNF a souhaité entreprendre cette démarche et en la personne du Directeur interrégional du bassin de la Seine, a saisi la Commission nationale du débat public en date du 23 juin 2011.

Dans sa décision N°2011/50/MAGEO/1 du 6 juillet 2011, la CNDP a considéré qu'il n'y avait pas lieu d'organiser un débat public mais a recommandé à VNF d'ouvrir une concertation selon les modalités suivantes :

- Elle sera menée sous l'égide d'une personnalité indépendante que la Commission nationale désignera et qui, en veillant au bon déroulement de la concertation, à la qualité et à la sincérité des informations diffusées et en favorisant l'expression du public en sera le garant,
- Elle fera une large place à l'information du public, notamment par une publicité élargie, et à l'expression du public, notamment à l'occasion de réunions publiques,
- Elle portera notamment sur les questions environnementales,
- Elle portera également sur les modalités d'information jusqu'à l'enquête publique et durant le chantier,
- Elle fera l'objet d'un compte rendu à la Commission nationale, qui sera rendu public et joint au dossier de l'enquête publique.

Par ailleurs, dans sa décision N°2011/51/MAGEO/2 du 6 juillet 2011, la CNDP a désigné Henri Watissée en qualité de personnalité indépendante garante de la mise en œuvre de la dite concertation recommandée.

La concertation publique sur le dossier « mise au gabarit européen Vb de l'Oise entre Creil et Compiègne » s'est déroulée du 10 janvier au 15 février 2012.

Le présent rapport a pour objet de rendre compte du rôle du garant lors de la concertation sur le projet MAGEO placée sous son égide, de sa perception de la qualité de cette concertation eu égard aux trois questions centrales suivantes :

- Le public a-t-il été suffisamment informé du projet, de ses enjeux, de ses caractéristiques et de ses impacts ?
- Le public a-t-il pu s'exprimer, poser des questions, obtenir des réponses satisfaisantes afin de pouvoir formuler des remarques, faire des suggestions et donner son avis sur la consistance et les impacts de ce projet.
- Au vu de la concertation et des thématiques soulevées lors des échanges entre le public et le maître d'ouvrage, quelles sont les préconisations sur les modalités d'information jusqu'à l'enquête publique et durant le chantier ?

SOMMAIRE

1-LE CONTEXTE PARTICULIER DU PROJET SOUMIS À CONCERTATION.....	6
Une concertation sur le même sujet s'est déroulée en 1997-1998.	6
Un élément stratégique nouveau : le projet de canal Seine-Nord Europe.	7
Une méfiance de certains acteurs à l'encontre de VNF.	7
La rivière « Oise » partie intégrante du patrimoine régional.....	7
2-PRÉPARATION DE LA CONCERTATION.....	8
L'étude de contexte.....	8
Les réunions de travail avec la maîtrise d'ouvrage.....	8
Des études préliminaires en discussion de validation chez VNF.....	9
Rencontres avec les acteurs.....	9
Bilan de la phase de préparation.....	10
3-ORGANISATION DE LA CONCERTATION.....	11
Les documents de la concertation : plaquette et dossier de présentation.....	11
Le site Internet.....	11
Les registres.....	12
Les cahiers d'acteurs et les contributions.....	12
Les réunions publiques.....	12
L'enregistrement audio des réunions publiques.....	12
Le périmètre du projet et la diffusion des documents.....	13
Le projet et son environnement.....	13
Un planning contraint.....	13
L'avis du garant sur les modalités, la qualité des documents et la diffusion.....	14
4-DÉROULEMENT ET ENSEIGNEMENTS PRINCIPAUX DE LA CONCERTATION.....	15
Les réunions publiques.....	15
Un public globalement concerné et averti.....	15
Des associations ou organismes écologiques peu informés.....	16
Un public préoccupé par l'hydraulique de l'Oise.....	16
La difficile question des berges.....	17
Un tracé préliminaire analysé en détail par les acteurs.....	17
Pas de mise en cause directe de l'opportunité du projet.....	17
Une vigilance active sur les rescindements en aval et les rehaussements de ponts.....	17
La cohabitation du trafic et des activités sportives et touristiques.....	18
Les zones d'alternats et les aires de retournement.....	18

La gestion des déblais et les inconvénients liés au chantier.....	18
La question de l'impact sur la qualité de l'eau.....	18
Les conséquences sur la faune et la flore aquatiques	18
Le(s) site(s) d'écrêtement des crues	18
Les conséquences foncières et les expropriations agricoles.....	19
L'avis du garant sur le déroulement de la concertation	19
5-LA POURSUITE DE LA CONCERTATION	20
Les ateliers techniques, un résultat de la concertation.....	20
Les demandes de compensation	20
Un comité de suivi.....	20
6-CONCLUSIONS.....	21

1-LE CONTEXTE PARTICULIER DU PROJET SOUMIS À CONCERTATION

La concertation publique menée autour du projet MAGEO du 10 janvier jusqu'au 15 février 2012 s'inscrit dans un quadruple contexte :

Une concertation sur le même sujet s'est déroulée en 1997-1998

Le projet de l'aménagement de l'Oise au gabarit européen Vb de l'Oise entre Compiègne et la confluence avec la Seine a déjà fait déjà l'objet d'une consultation publique en 1997-1998. Cette première concertation a donné lieu à 58 réunions avec les collectivités territoriales, les administrations, les associations et les acteurs économiques. Le projet a soulevé à l'époque de nombreuses critiques, notamment de la part du Val-d'Oise, et VNF a décidé de revoir à la baisse ses ambitions. Les préoccupations majeures des élus, associations, riverains étaient :

- Recul des inondations
- Justification de l'intérêt économique du projet
- Minimisation des impacts sur l'environnement
- Respect de l'environnement urbain et nécessité de préserver les ponts.

À l'issue de cette concertation, Voies navigables de France a pris l'engagement de reconsidérer le problème des hauteurs de ponts, de réaliser une étude comparative des différents gabarits et leurs conséquences afin de déterminer le gabarit pertinent économiquement, de revoir la dimension économique du projet et de modifier le tracé pour préserver au mieux l'environnement.

Sur ces nouvelles bases, une première phase du programme de mise à grand gabarit Vb de l'Oise envisagé a été réalisée sur la période 2002-2011 à savoir : la modernisation des ouvrages de navigation situés entre Compiègne et la confluence avec la Seine a été effectuée, de même que l'aménagement du chenal de navigation à 4 mètres de mouillage entre Conflans et Creil.

MAGEO constitue donc la suite de ce programme de mise à grand gabarit Vb de l'Oise sur le périmètre Creil-Compiègne.

Un élément stratégique nouveau : le projet de canal Seine-Nord Europe

Lors de la consultation de 1997-1998, le projet de canal Seine-Nord Europe n'existait pas et la vision de l'importance stratégique du transport fluvial n'était pas à l'ordre du jour.

Le positionnement de l'Oise sur le parcours Seine-Escaut conduit au fait que l'Oise est un maillon essentiel pour SNE. Sans ce projet de mise au grand gabarit Vb de l'Oise, la rivière constituerait un goulet d'étranglement empêchant le passage des grands convois fluviaux.

Aussi, si MAGEO constitue à lui seul un enjeu d'importance pour l'économie locale, son opportunité est encore grandement renforcée par l'existence du projet de canal SNE.

Une méfiance de certains acteurs à l'encontre de VNF

Les acteurs de l'eau, les acteurs économiques et les collectivités locales insistent sur la compétence technique et l'expertise de VNF en matière de gestion du réseau de voies navigables. Ceci a encore été renforcé ces dernières années avec le succès reconnu de la concertation autour du nouveau canal SNE.

A contrario, bon nombre d'acteurs regrettent le manque de communication et l'absence de réponses de VNF. Des promesses non tenues ont marqué dans le passé certains acteurs et ont été largement évoquées lors des réunions publiques. Ceci a été reconnu par le Directeur général de VNF en réunion publique à Compiègne. Il a assuré à cette occasion que le nouveau VNF n'avait plus rien à voir avec l'ancien.

La présente concertation est donc aussi l'occasion pour VNF de redresser son image.

La rivière « Oise » partie intégrante du patrimoine régional

Contrairement à la majorité des grands projets d'infrastructures, il ne s'agit pas ici d'un nouvel équipement mais de la transformation d'un patrimoine fluvial complètement intégré dans l'esprit des habitants.

Le parcours de l'Oise est jalonné de belles rives, de chemins, de traversée de villes anciennes et aussi d'industries et de gravières. Lieu de détente et d'activités sportives ou de pêche (11 000 adhérents dans l'Oise), la rivière contribue fortement à l'image de la région. Avec ses zones humides, c'est une rivière poissonneuse participant activement à la biodiversité. Le tourisme fluvial se développe et plusieurs projets sont en cours d'étude.

En revanche, l'Oise et son affluent capricieux, l'Aisne, ont marqué les mémoires par des inondations mémorables, sources de paralysie totale de la région et de dommages importants pour les riverains, les villes et les berges. La lutte contre les inondations et la protection des berges constituent des sujets majeurs de préoccupations pour les riverains, les élus et les associations de défense.

Le projet touche des sujets sensibles et l'intégration de tous ces paramètres est absolument indispensable pour espérer une adhésion plutôt qu'un rejet du projet. Il a été important dans la concertation de tenir compte de cette dimension.

2-PRÉPARATION DE LA CONCERTATION

Suite à la décision de la CNDP du 6 juillet et la nomination du garant, les modalités d'organisation de la concertation ont fait l'objet, à partir de fin août 2011, de réunions de travail régulières entre VNF, le cabinet prestataire et le garant. Ces réunions, au nombre de 6, se sont tenues entre fin août et décembre 2011.

L'étude de contexte

Fin 2010, une étude complète de contexte a été réalisée par un cabinet extérieur. Comportant une étude documentaire fouillée et la synthèse d'une quarantaine d'entretiens menés avec les principaux acteurs concernés par le projet, le rapport s'articule autour de quatre parties : la perception du territoire, la perception du projet, la perception de VNF et les attentes en matière de concertation.

Cette étude complète et détaillée a été remise au garant par VNF dès le mois d'août 2011 afin qu'il puisse s'imprégner du contexte général du projet. Outre les enseignements importants que recèle une telle étude en vue de préparer les modalités de la concertation, cela a permis au garant de disposer d'un premier aperçu détaillé des attentes du public.

Les réunions de travail avec la maîtrise d'ouvrage

Compte tenu de l'historique du projet et de la concertation difficile qui s'était déroulée en 1997-1998, le garant a particulièrement insisté lors des réunions de travail, sur la nécessité pour VNF d'assurer une grande transparence et de veiller à ce que la concertation soit la plus ouverte possible et la plus compréhensible pour tous.

Ainsi, suite à ces différentes réunions, il a été décidé par VNF :

- De revoir son dossier de présentation en détaillant beaucoup plus le tracé envisagé et en précisant le nouveau budget du projet.
- De se doter d'un site Internet spécifique et complet destiné à être la plateforme de toutes les informations autour du projet (dossiers de présentation mais aussi études relatives au projet, questions/réponses, restitution des débats publics).
- De faire des enregistrements audio de l'ensemble des débats publics et de les restituer intégralement sur le site Internet.
- De publier sur le site Internet les études principales concernant le projet au fur et à mesure de leurs disponibilités (hydraulique, études de berges, future étude de bruit...).

Des études préliminaires en discussion de validation chez VNF

Les modalités de la concertation n'ont pu être complètement définies avant fin octobre 2011. Les études préliminaires de tracé, en effet, livrées par les bureaux d'études fin août 2011 et objet de la concertation ont nécessité diverses itérations dans les différents services de VNF pendant deux mois, du fait notamment d'un budget de travaux en dépassement sensible par rapport aux estimations de 2005.

Le lancement de la concertation a donc été décalé à janvier 2012 au lieu de novembre 2011, comme il était initialement prévu.

Par ailleurs, pour être complètes, les études préliminaires de tracé doivent être associées à des études hydrauliques. Or, ces études hydrauliques n'ont été prêtes que début janvier 2012, lors des premiers débats publics. Le calendrier s'est donc trouvé fortement tendu.

Concernant la qualité de l'information, il était évident que la question hydraulique serait un des points les plus sensibles à traiter lors des réunions publiques. Conscient de ce point, le garant a largement insisté auprès de VNF pour que les études hydrauliques soient terminées rapidement et que les résultats obtenus soient présentés lors des débats.

Les premiers résultats ont été mentionnés verbalement lors de la réunion publique de Compiègne le 10 janvier et ont été présentés en détail lors de la réunion publique de Pontoise le 31 janvier. La qualité de l'information a donc pu être préservée.

À ce stade, il faut quand même un peu regretter qu'un maître d'ouvrage saisisse la CNDP avec des études préliminaires insuffisamment validées.

Rencontres avec les acteurs

Les études préliminaires restant en discussion chez VNF en septembre et octobre 2011, le planning de la concertation comme les documents de présentation ne pouvaient être finalisés.

En conséquence, le Préfet coordonnateur et les Services de l'État n'ont été informés des modalités de la concertation que courant novembre 2011 et les principaux acteurs (collectivités, associations, acteurs de l'eau...) que fin novembre 2011, soit un mois et demi avant le démarrage de la concertation fixée au 10 janvier 2012. Il restait donc un temps très court, étant donné la trêve de fin d'année pour que le garant puisse contacter les acteurs

Ceci a néanmoins été fait à partir du 15 décembre 2011, date à laquelle tous les acteurs avaient reçu les documents de présentation du projet et le planning. Ainsi le garant a pu rencontrer environ 25 acteurs à qui il a pu présenter la concertation et ses fondements et recueillir des avis et suggestions : collectivités territoriales, associations, usagers de la voie d'eau ont été contactés directement par le garant.

Outre le fait que ces rencontres permettaient au garant de présenter sa mission, c'était aussi l'occasion de comprendre mieux les attentes et de mesurer les enjeux. Ces rencontres furent globalement très appréciées par les acteurs rencontrés et par le garant.

Bilan de la phase de préparation

Pendant toute la phase de préparation, les échanges entre le garant et les organisateurs de la concertation se sont toujours déroulés dans l'échange et l'écoute. Cette phase a été néanmoins un peu tronquée du fait des discussions internes à VNF et de documents non finalisés, obligeant le garant à grouper dans un laps de temps court les contacts avec les acteurs principaux.

3-ORGANISATION DE LA CONCERTATION

Les documents de la concertation : plaquette et dossier de présentation

Durant les réunions de préparation de la concertation, il s'est avéré que le document initial fourni à la CNDP présentait deux défauts : un tracé détaillé inexistant et des montants de travaux issus d'estimation de 2006 à 98 millions d'euros, au lieu des 197 millions d'euros.

Sur la demande expresse du garant, ce document a été revu complètement. Il a par ailleurs été complété par une plaquette de synthèse de 8 pages.

Ces deux documents ont été prêts à être diffusés début décembre 2011, 6 semaines avant le démarrage des réunions publiques.

Le site Internet

Un site spécifique a été créé par VNF et son prestataire. Il s'agit de www.mageo-concertation.fr. Il comprend les principales rubriques suivantes : le projet MAGEO, les bénéficiaires du projet, la concertation, le calendrier.

Destiné à évoluer au fur et à mesure de la concertation et de façon à assurer la transparence la plus complète possible, une rubrique spéciale « téléchargements » a été mise en place par VNF permettant l'accès :

- Aux documents du projet : plaquette et dossier de présentation.
- Au tracé détaillé du parcours de 37 km présenté sous deux formes :
 - o Le tracé préliminaire lui-même
 - o Les documents ortho-photos présentés lors des réunions publiques et fournissant des zooms précis du tracé et des berges.
- À l'ensemble des contributions et cahiers d'acteurs.
- Aux panneaux d'exposition présentés à l'entrée de chaque réunion publique.
- Aux diaporamas des présentations faites par VNF à chaque réunion publique.
- Aux documents d'études mises à la disposition du public et en particulier :
 - Étude de sensibilité des berges de l'Oise à l'érosion
 - Cartographie de sensibilité des berges de l'Oise à l'érosion - Oise MAGEO
 - Cartographie de sensibilité des berges de l'Oise à l'érosion - Oise aval
 - Étude de l'impact du batillage sur les berges de l'Oise
 - MAGEO - Recherches de sites d'écrêtement des crues.

Le site Internet dédié à la concertation a été ouvert le 2 janvier 2012, soit 10 jours avant la première réunion publique. Il est prévu qu'il reste ouvert et qu'il soit complété par des informations, compte rendus d'ateliers et études durant la vie du projet. Véritable plateforme d'informations, il illustre la volonté de transparence de VNF sur le projet MAGEO.

Les registres

À l'entrée de chaque réunion publique, un registre papier a été mis à disposition du public, afin que ceux qui ne veulent pas s'exprimer oralement puissent consigner leurs remarques ou observations par écrit. **Ces registres ont eu peu de succès, le nombre de questions posées se limitant à 10, la majorité des participants aux réunions préférant très naturellement s'exprimer oralement.**

Les cahiers d'acteurs et les contributions

Compte tenu des enseignements tirés de l'étude de contexte et connaissant l'implication des acteurs locaux dans la vie de leur rivière, VNF, sur la suggestion du garant, a accepté l'idée de proposer aux collectivités locales, associations, usagers de la voie d'eau, de faire des cahiers d'acteurs.

Cette initiative a été très bien accueillie et 24 cahiers d'acteurs reflétant des points de vue, des réflexions et suggestions riches en enseignements pour le maître d'ouvrage ont été rédigés par les acteurs concernés par le projet. À ces cahiers s'ajoutent 7 contributions, portant ainsi à 31 le total des contributions écrites.

Les réunions publiques

7 réunions publiques ont été prévues pour les échanges entre le maître d'ouvrage et le public. 5 concernaient directement le territoire entre Creil et Compiègne (Compiègne le 10 janvier, puis Longueil-Sainte-Marie, Pont-Sainte-Maxence, Verneuil-en-Halatte et Creil), et 2 étaient prévues en aval de Creil, compte tenu des conséquences que le projet MAGEO pouvait avoir sur le sud du Val-d'Oise (réunion du 31 janvier à Pontoise, et du 14 février à Persan).

Ces 7 réunions se sont tenues chaque fois à 19 heures pour se terminer vers 22 heures. Elles ont toujours donné lieu à des échanges très fournis entre le public et le maître d'ouvrage, le nombre de questions par réunion se situant en moyenne à 40 questions.

L'enregistrement audio des réunions publiques

L'enregistrement audio des réunions publiques n'était pas prévu au départ. Lors des réunions de préparation avec le maître d'ouvrage, il a été évoqué par le garant le fait que l'enregistrement audio des débats et leur retranscription intégrale sur le site constituait l'un des moyens les plus efficaces d'assurer la transparence totale de la concertation publique. Ce dispositif a été accepté et mis en œuvre par VNF.

Le périmètre du projet et la diffusion des documents

Le périmètre du projet est le linéaire de 37 km de la rivière entre Creil et Compiègne.

Toutefois, compte tenu des conséquences hydrauliques qu'induit le projet en aval, VNF a tenu à informer les communes du Sud du Val-d'Oise. **Au total, alors que 26 communes sont directement concernées sur le tronçon Creil-Compiègne, c'est à 59 communes que VNF a distribué les documents de présentation du projet.**

Lors des réunions de préparation, il a été décidé par VNF de ne pas effectuer une distribution directe dans les boîtes aux lettres de la population concernée mais d'utiliser plutôt le relais des collectivités locales. Le principe a été le suivant :

- envoi d'une lettre et de plaquettes et dossiers en nombre aux 300 acteurs concernés par le projet,
- dans la lettre, possibilité de commander d'autres exemplaires de plaquettes et dossiers,
- rendez-vous pris sur place avant la concertation pour expliquer ce qu'elle est et apporter tous documents nécessaires pour que les mairies, collectivités, associations puissent relayer et distribuer les documents à leurs citoyens, membres et riverains.

La fréquentation soutenue aux réunions publiques montre que ce dispositif a été globalement concluant.

Le projet et son environnement

Afin d'être mieux imprégné du projet et des impacts de MAGEO sur son environnement, VNF a organisé une visite des lieux durant toute une journée d'octobre 2011. L'équipe projet MAGEO de VNF, le garant et les bureaux d'études chargés de l'hydraulique, du tracé et des analyses environnementales ont passé la journée du 21 octobre 2011 à étudier et voir sur site et en bateau le parcours Creil-Compiègne. Cette journée a été très utile pour mieux comprendre le projet dans son environnement et ainsi se préparer activement à la concertation publique.

Un planning contraint

Initialement, l'idée de VNF, acceptée par le garant, était de lancer la concertation en novembre-décembre 2011, soit une préparation sur 3 mois.

Le décalage de deux mois constaté lors de la phase de préparation a conduit à prévoir le lancement début janvier avec une contrainte supplémentaire : terminer la concertation au plus tard le 15 février 2012 compte tenu des plannings électoraux de 2012.

De son côté, la phase de préparation terrain, les visites d'acteurs et les rencontres avec les collectivités locales n'ont pu débuter que début décembre, soit 6 semaines, réduites à 4 du fait des fêtes de fin d'année, avant le début de la concertation .

Ce délai a été très court.

L'avis du garant sur les modalités, la qualité des documents et la diffusion

Les réunions de préparation de la concertation entre VNF et le garant qui se sont déroulées entre août 2011 et décembre 2011 ont été toujours constructives. Par rapport à la question posée : « Le public a-t-il été suffisamment informé du projet, de ses enjeux, de ses caractéristiques et de ses impacts ? », la réponse du garant est positive, sauf en ce qui concerne l'étude hydraulique.

- Les documents de présentation du projet, plaquette et dossier sont complets et détaillés. Seule difficulté, les détails du tracé projeté n'étaient pas suffisamment lisibles par le public dans le document de présentation et cela a été quelquefois soulevé lors des débats. Heureusement, cette faiblesse a été compensée par un tracé détaillé disponible sur le site Internet dès le début de la concertation de même que par la projection de plans détaillés lors des débats publics.
- Le site Internet lancé dès le 2 janvier www.mageo-concertation.fr a rapidement été doté d'études détaillées (tracé, diagnostics des berges) complétant les informations.
- La diffusion des documents plaquette et dossier effectuée par VNF était limitée aux 300 acteurs et organismes concernés par le projet, avec pour objectif de les mobiliser pour qu'ils les distribuent à leurs membres. Ce dispositif a permis de distribuer en direct 3000 dossiers et 6000 plaquettes. Une diffusion à la population par boîtage n'étant pas prévue par VNF, ce dispositif léger a heureusement été complété par une phase active de rendez-vous pris avec les acteurs.
- Les rendez-vous pris avec les principaux acteurs (maires des communes, associations, élus, acteurs de l'eau) et menés principalement par le garant et le prestataire de VNF à partir de décembre et jusqu'en janvier pour faire avec eux le point sur la concertation, les cahiers d'acteurs et l'information ont permis de bien mobiliser le public concerné par le projet. Lors de ces rencontres, des plaquettes et dossiers supplémentaires ont été distribués. Le public présent aux 7 réunions publiques (entre 70 et 150 personnes par débat) donne à penser que la diffusion même assez restreinte a correctement fonctionné.
- Concernant les modalités, les 7 lieux de réunions publiques choisis, dont les 2 dans le Val-d'Oise ont bien rempli leur rôle : les 5 réunions publiques dans l'Oise, ont permis de bien segmenter le tracé en 5 tronçons et les 2 réunions dans le Val-d'Oise ont permis de bien cerner les conséquences hydrauliques du tracé sur le Val-d'Oise.

Concernant les informations diffusées, la seule lacune concernait la non-diffusion des résultats de l'étude relative à l'impact hydraulique de MAGEO sur le sud du Val-d'Oise (tronçon Creil-Pontoise). Ce point a été largement évoqué par le public lors des deux débats de Pontoise et Persan. VNF en a largement pris conscience lors des débats et a d'ailleurs mis en ligne l'étude sur la recherche des sites d'écrêtement. VNF s'est par ailleurs engagé d'une part à compléter ces études et à les publier sur le site Internet, à envisager d'autres bassins d'écrêtement de crues et à créer un atelier thématique sur ce problème.

4-DÉROULEMENT ET ENSEIGNEMENTS PRINCIPAUX DE LA CONCERTATION

Les réunions publiques

Après une introduction de quelques minutes effectuée par le garant et rappelant les fondements du débat public et les règles qui régissent la concertation, VNF faisait en 20-25 minutes une présentation générale du projet, suivie d'un zoom plus précis de MAGEO sur la zone où se déroulait la réunion.

S'ensuivaient ensuite les échanges questions/réponses du public avec le maître d'ouvrage pendant plus de 2 heures. Les échanges étaient enregistrés sur place. Quelques jours après, les échanges audio comme les présentations étaient disponibles sur le site.

Les réunions publiques ont attiré entre 70 et 150 personnes. Les questions ont toujours été de bonne qualité et précises, surtout celles concernant le tracé ou les impacts du projet.

658 personnes ont participé aux 7 réunions publiques et un total de 284 questions et avis ont été émis pendant ces réunions. Cette participation et surtout le nombre de questions posées sont assez satisfaisants au regard de l'enjeu assez spécifique du projet. Il faut ajouter qu'une moyenne de 40 questions par réunion est assez exceptionnelle et illustre le fait que les questions étaient souvent précises appelant des réponses concises. Les interventions longues ont été rares.

Doté de la possibilité d'agrandir à l'écran le tracé, les réponses de VNF ont été souvent claires et de nombreux engagements ont été pris.

Globalement, les réunions ont donné lieu à des échanges factuels et courtois entre le maître d'ouvrage et le public. Seule la réunion publique à Pontoise le 31 janvier 2012 a été le lieu de questions plus acerbes de la part d'associations notamment sur la question des conséquences hydrauliques du projet, VNF à ce stade des études préliminaires n'apportant que des réponses trop partielles.

Ces réunions et ces échanges ont mis en évidence que plusieurs thématiques auront encore besoin d'être approfondies : l'hydraulique, l'impact sur les berges, les conséquences sonores, les sites d'écroulement des crues, le traitement des sédiments.

Un public globalement concerné et averti

Lors des rendez-vous pris par le garant avant la concertation publique, il avait été observé que la majorité des acteurs concernés par le projet, à l'exception d'associations ou organismes proches de l'écologie, avaient déjà entendu parler du projet MAGEO.

Cela s'est traduit durant les réunions publiques par un flot constant de questions claires et précises de la part du public, montrant que non seulement il avait largement réfléchi au projet et à ses impacts mais qu'il souhaitait être impliqué dans le processus des études et dans l'avancement du projet.

Des associations ou organismes écologiques peu informés

En revanche, lors des rendez-vous pris par le garant, il avait été constaté que les associations et organismes proches de l'écologie semblaient peu ou mal informés du projet. Ils découvraient le projet à la réception des documents de présentation et paraissaient avoir peu de contacts avec VNF. Leur participation régulière aux différents débats publics leur a permis d'appréhender mieux le projet, sa dimension et ses impacts.

Après cette phase de prise de connaissance, cela s'est traduit par des questions de plus en plus précises relatives à l'environnement au fur et à mesure des débats et la mise en œuvre de plusieurs cahiers d'acteurs très argumentés.

Les réponses de VNF aux questions posées n'ont pas toujours pu être claires, le maître d'ouvrage se retranchant derrière le fait que le projet est encore au stade des études préliminaires. Il en est résulté notamment de la part de ces associations un certain scepticisme et même un accueil assez négatif du projet.

Un public préoccupé par l'hydraulique de l'Oise

Suite aux crues de l'Oise, notamment celle de 1995, plusieurs associations de défense se sont constituées le long de l'Oise. Par ailleurs, l'Entente Oise Aisne, établissement public territorial de bassin est chargé de la lutte contre les inondations et la préservation de l'environnement du bassin versant de l'Oise.

L'approfondissement du chenal ayant pour conséquence directe une augmentation du risque de crue dans le Sud du Val-d'Oise, VNF a été amené à intégrer un nouveau site d'écrêtement de crue pour compenser cet écart et aboutir à une neutralité hydraulique. Cette situation a conduit ces organismes à se mobiliser fortement tant au niveau des cahiers d'acteurs que des questions posées.

Face à cet état des lieux, il était évident que VNF serait sur la sellette notamment à Pontoise et à Persan. Les premiers résultats de l'étude hydraulique de VNF n'étant disponibles que début janvier et surtout laissant entendre que le site envisagé n'est pas totalement suffisant, VNF n'a pas été à même d'apporter des réponses rassurantes au public. Le constat en a été fait par VNF lors de la dernière réunion publique à Creil le 15 février et repris dans son bilan de la concertation avec la mise en place d'un atelier technique.

Il y a là un point de divergence entre VNF et le public : VNF veut garantir la neutralité hydraulique, le public de son côté veut plus et réclame une diminution du risque et du niveau d'inondation pour le sud du Val-d'Oise.

La difficile question des berges

L'entretien des berges d'une rivière relève de la responsabilité entière des riverains, particuliers, collectivités, associations. Ce principe établi depuis 1807 a évidemment conduit le public à poser de nombreuses questions sur l'érosion des berges du fait de l'augmentation du trafic et du passage de convois de 180 m. Cela s'est traduit par de nombreux échanges entre VNF et le public sur la prise en compte de la responsabilité de cette érosion et la répartition des coûts d'entretiens.

Comme la réglementation en vigueur n'aborde pas cette question de responsabilité, la seule réponse donnée par VNF a été de suggérer d'étudier cet impact au cas par cas avec les acteurs locaux en charge de l'entretien. Ce type de réponse a forcément laissé insatisfaits certains acteurs.

Un tracé préliminaire analysé en détail par les acteurs

Le dossier de présentation donnait en annexe une illustration du tracé en 8 pages. Mais au niveau des détails précis, 8 pages pour représenter 37 km n'étaient pas suffisant et ce même tracé a été mis sur le site permettant au public d'effectuer avec précision des zooms. De même, lors des réunions publiques, VNF projetait des plans détaillés résultant de photos aériennes permettant à chacun de s'y retrouver. Ce niveau de précision fut très apprécié du public.

Pas de mise en cause directe de l'opportunité du projet

Contrairement à ce qui s'était passé lors de la première concertation en 1997-1998, l'opportunité du projet n'a jamais été mise en cause directement par le public. Toutefois, il a clairement été établi que son sort est en lien direct avec le projet Seine-Nord Europe. Si ce projet SNE était remis en cause, automatiquement le public pense que MAGEO ne se fera pas.

Une vigilance active sur les rescindements en aval et les rehaussements de ponts

Le rehaussement des ponts de l'Oise entre Compiègne et Pontoise avait fait l'objet d'une opposition forte en 1997-1998 lors de la concertation et conduit VNF à revoir sa position.

MAGEO, de ce fait, se limite donc au rehaussement du seul pont de Mours et ceci a été largement confirmé par VNF lors des débats. De même, VNF s'est engagé à ne pas rectifier de méandres de l'Oise entre Creil et Pontoise.

Pourtant le public a largement exprimé son scepticisme sur ces deux engagements, ayant identifié une position peu claire de VNF dans son dossier et par ailleurs conscient de la pression exercée sur VNF par les fédérations d'armateurs pour passer à trois couches de conteneurs et revenir sur la hauteur limitée de 5,25 m. Associations et collectivités locales ont redit qu'ils étaient prêts à considérer comme un *casus belli* toute remise en cause de ces engagements.

La cohabitation du trafic et des activités sportives et touristiques

Cette question de la cohabitation a été évoquée pratiquement lors de chaque débat et différentes mesures de compensation suggérées par le public.

Cette préoccupation illustre combien le public considère l'Oise comme « sa » rivière et « son » patrimoine. Cette perte de disponibilité suscitera des demandes de compensations de la part des acteurs lors des discussions post-concertations et lors d'enquêtes publiques.

Les zones d'alternats et les aires de retournement

Autant les zones d'alternats ont paru logiques mais contraignantes aux professionnels de la rivière du fait de la configuration de l'Oise, autant les aires de retournement considérées comme optionnelles par VNF ont suscité des questions et des interrogations et ont été réclamées fortement lors de débats.

La gestion des déblais et les inconvénients liés au chantier

Le projet représentant plus de 700 000 m³ à enlever du lit de la rivière et plus de 3 000 000 de m³ liés aux rescindements des berges, on aurait pu penser que ces volumes et les tonnages qui en résultent interpelleraient le public, ne serait ce que par le trafic engendré. Certes, lors de chacune des 7 réunions, quelques questions ont été posées, notamment en ce qui concerne le traitement des boues polluées et les sites éventuels de dépôts, mais peu de précisions ont été demandées.

La question de l'impact sur la qualité de l'eau

Evoquée pratiquement à chaque réunion, la réponse donnée par VNF relative aux études et contrôles hydrogéologiques a donné manifestement satisfaction au public, de même que la référence faite aux dragages déjà effectués entre Creil et Pontoise.

Les conséquences sur la faune et la flore aquatiques

Largement évoquées dans les cahiers d'acteurs, ces questions ont été aussi abordées régulièrement lors des débats publics. Les réponses apportées par VNF, forcément partielles à ce stade des études, n'ont pas suscité d'oppositions fortes mais des interrogations qui seront à lever lors des enquêtes publiques.

Le(s) site(s) d'écrêtement des crues

Le site prévu a été largement évoqué lors de la réunion de Verneuil-en-Halatte. Présenté de manière détaillée par VNF, il a permis au public de poser de nombreuses questions sur le fonctionnement en période de crues, son intégration dans le paysage local et ses conséquences en termes d'emprise sur les exploitations agricoles.

Les réponses apportées par VNF ont été toujours claires, tout en mentionnant que le site évoqué ne suffira peut être pas pour garantir la neutralité hydraulique du sud du Val-d'Oise.

Les conséquences foncières et les expropriations agricoles

Plusieurs agriculteurs dont les surfaces cultivées jouxtent la rivière ont bien sûr posé la question des expropriations et le problème plus général de la diminution des surfaces agricoles et des possibilités de compensation en terres agricoles. Des éclaircissements généraux ont été apportés par VNF à toutes leurs questions, questions qui seront retraitées en détail et au cas par cas lors de la phase d'enquête publique.

L'avis du garant sur le déroulement de la concertation

- Les 7 lieux choisis pour les réunions publiques ont permis au public de participer activement aux débats et les collectivités locales, associations et acteurs ont tous contribué à la diffusion de l'information et à la mobilisation du public.
- Les annonces et la couverture presse ont été un peu faibles pendant toute la durée de la concertation. Une meilleure mobilisation de la presse aurait sans doute permis une assistance un peu plus nombreuse mais il est vrai que la presse locale comme la presse spécialisée sont plutôt accaparées par le canal Seine-Nord Europe et qu'ils ont tendance à considérer que le projet MAGEO n'est qu'une conséquence du projet SNE.
- Avec une moyenne de 40 questions posées par réunion publique, toutes les thématiques ont été non seulement abordées mais ont suscité d'autres questions si les réponses apportées par VNF n'étaient pas jugées satisfaisantes ou complètes. Au fur et à mesure des réunions publiques, VNF a été amené à approfondir des points importants concernant notamment les berges et le tracé et se rendre compte que le public attendait des réponses précises, y compris sur des sujets sur lesquels les études préliminaires ne permettaient pas d'apporter une clarification suffisante. Cela a conduit d'ailleurs VNF, lors de la réunion de conclusion à Creil le 15 février, à s'engager à mettre en œuvre des ateliers thématiques post-concertation.
- **Le garant considère que le déroulement de la concertation dans son ensemble a été tout à fait conforme aux exigences du débat public. Il en est résulté un dialogue riche et des échanges qui ont largement alimenté les réflexions du maître d'ouvrage et que l'on retrouve dans le bilan dressé par le maître d'ouvrage.**
- **Le bilan établi par le maître d'ouvrage est exhaustif et détaillé. Il reflète bien l'ensemble des sujets et préoccupations soulevés par le public lors des débats. Les réponses apportées par VNF, au stade des études préliminaires sont claires et tous les sujets pour lesquels subsistent des besoins d'éclaircissement ou de prises de position sont identifiés. Les points de divergence sont eux aussi recensés et VNF a pris l'engagement de les reprendre avec le public dans le cadre d'ateliers thématiques post-concertation.**

5-LA POURSUITE DE LA CONCERTATION

Les ateliers techniques, un résultat de la concertation

La nature, l'étendue et la dimension des sujets traités lors des réunions publiques ont démontré de façon incontestable le niveau de maturité et de réflexions des acteurs sur tout ce qui touche à « leur » rivière. VNF, lors des débats, a pris conscience de la nécessité d'associer les principaux acteurs à son projet. Aussi, l'initiative prise par VNF de mettre en place à l'issue de la concertation 3 ateliers sur les thèmes suivants a été très appréciée du public. Sont prévus les ateliers suivants :

- Atelier « environnement » avec des réunions par secteur géographique et analyse détaillée du tracé et ses conséquences.
- Atelier « hydraulique » concernant les études hydrauliques, la protection contre les crues et les inondations.
- Atelier « usages de l'eau ».

Les demandes de compensation

Lors des réunions publiques, à de nombreuses occasions ont été abordées les questions des compensations. VNF a pris en compte les demandes, a insisté sur le fait qu'un budget était réservé à ce financement mais que les détails ne seraient abordés que lors de phases d'enquêtes publiques.

Un comité de suivi

Monsieur le Préfet de l'Oise, coordonnateur du projet a annoncé la mise en place d'un comité de suivi.

6-CONCLUSIONS

L'ensemble de ces éléments autorise le garant à considérer que les modalités de la concertation sur le projet de mise au gabarit Vb de l'Oise entre Creil et Compiègne ont permis l'expression dans de bonnes conditions des attentes et préoccupations des riverains, collectivités locales et acteurs socio-économiques du territoire. Ces modalités et les conclusions qui en ont résulté ont aussi conduit le maître d'ouvrage à s'engager à poursuivre ce dialogue par la mise en œuvre d'ateliers techniques destinés à examiner de manière concertée les questions importantes relatives au projet.

Les cahiers d'acteurs et les contributions apportés par le public ont tous été de grande qualité, donnant ainsi l'occasion au maître d'ouvrage d'enrichir ses réflexions et le bilan qu'il a établi en tient compte.

VNF, tout au long de la concertation a manifesté une volonté de transparence et d'échanges. Ce point a été souligné par les acteurs, manifestement peu accoutumés à cette attitude de VNF dans le passé. La mise en ligne des principales études disponibles et le souci des enregistrements des questions/réponses pendant les débats en sont des illustrations concrètes.

La concertation, enfin, a mis en évidence la volonté maintes fois manifestée par le public de participer activement aux réflexions et décisions touchant la rivière, son parcours, ses berges et ses risques de crues et inondations.

Mais cette volonté de participation illustre en fait deux attitudes : d'un côté, la volonté effective du public de participer de façon constructive au projet, de l'autre, la volonté de faire preuve de vigilance et même de « surveiller » VNF et de lui rappeler si besoin les engagements pris.

La neutralité hydraulique et même l'amélioration hydraulique, le non-rehaussement des ponts sauf le pont de Mours, la prise en compte concertée de l'impact sur les berges et les compensations liées aux conséquences du projet sur les activités aquatiques, sportives et touristiques font partie des sujets sur lesquels VNF sera surveillé de très près par tous les acteurs.



MAGEO
Mise au gabarit européen de l'Oise
ENTRE COMPIÈGNE ET CREIL

www.mageo-concertation.fr